# UNE NOUVELLE ANNÉE LYRIQUE

Wagner antisémite Tempêtes et Passions

La Société canadienne d'opérette

La gratuité à l'opéra



NUMÉRO 6 · HIVER 2016









Chantal Lambert



Richard Wagner et Le crépuscule des dieux



France Bellemare



Guy Lessard



Honoré Vaillancourt, vers 1920



La gratuité à l'opéra

# **HIVER 2016**

# ÉDITORIAL 5

Pour un retour à l'enseignement obligatoire de la musique

# ACTUALITÉS 6

# HOMMAGE 8

*In Memoriam* – Christopher Jackson

### ENTRETIEN 13

Chantal Lambert – Un engagement total pour l'art lyrique

#### DOSSIER 17

L'œuvre de Wagner est-elle antisémite?

# PORTRAITS 20

**L'Opéra** présente France Bellemare et Rosemarie Landry

# PROFIL 25

Tempêtes et Passions

# MÉMOIRE 26

La Société canadienne d'opérette

# CRITIQUES 28

CALENDRIER 46

### PAMPHLET 50

L'opéra peut-il faire bon ménage avec une offre culturelle basée sur la gratuité?

# L'Opéra · Revue québécoise d'art lyrique

100, rue Sherbrooke Est, bureau 1000, Montréal (Québec) H2X 1C3

Téléphone: 514 664-4642 - sans frais 1 888 256-2946 - www.revuelopera.quebec - info@revuelopera.quebec

# Fondée en 2014

**L'Opéra •** Revue québécoise d'art lyrique est publiée sous l'égide du CLEF • Centre lyrique d'expression française, un organisme sans but lucratif.



La revue **L'Opéra** est un outil d'information sur la vie lyrique au Québec et le rayonnement de ses artistes à travers le monde. Elle se veut un instrument de communication, d'échange et de dialogue avec toutes les personnes qui se passionnent pour l'art total qu'est l'opéra.

# ABONNEMENTS

4 numéros par année (septembre, décembre, mars et juin)

# ${\bf Prix}\ {\bf r\'egulier*:}$

4 numéros (1 an): 60\$ · 8 numéros (2 ans): 100\$
12 numéros (3 ans): 144\$
Abonnement institutionnel (1 an): 100\$
\* Frais de poste et taxes inclus
www.revuelopera.quebec/abonnement

TPS: 841 744 576 RT 0001 TVQ: 122 028 9288 TQ 0001 Impression: L'Empreinte



Distribution: Messageries Dynamiques

Tous droits réservés

 $\ \, \mathbb{O}$  CLEF  $\bullet$  Centre lyrique d'expression française, 2016

Toute reproduction, adaptation ou traduction est interdite sauf avec accord de la direction. Tous les efforts ont été faits pour obtenir l'autorisation des titulaires des droits d'auteur. Dans le cas d'un document utilisé par inadvertance ou dans l'hypothèse où il s'est avéré impossible de retrouver le titulaire des droits d'auteur, la reconnaissance d'un tel droit se fera dans un numéro ultérieur de la revue.

#### Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 2368-3104

# POUR UN RETOUR À L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE DE LA MUSIQUE

par Daniel Turp

Au *Last Night at the Proms* de 2015, au terme du plus grand et plus démocratique festival de musique classique au monde, la chef Marin Aslop a pris fait et cause pour l'enseignement obligatoire de la musique. La directrice musicale du Baltimore Symphony Orchestra s'appuyait sur la décision prise en 2011 par le Brésil, son pays d'adoption où elle dirige l'Orquestra Sinfônica do Estado de São Paulo, de rendre l'enseignement de la musique obligatoire tant au cycle du primaire qu'à celui du secondaire.

Cette remarque de la chef américaine nous a rappelé qu'un autre pays avait posé un geste analogue et même constitutionnalisé l'enseignement de la musique. En effet, à la suite d'un référendum, les Suisses ont décidé majoritairement en 2012 d'inclure une disposition sur la formation musicale dans leur loi fondamentale. Le nouvel article 67 a) de la Constitution de la Confédération suisse se lit ainsi:

#### Art. 67a Formation musicale

- La Confédération et les cantons encouragent la formation musicale, en particulier des enfants et des jeunes.
- 2. Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons s'engagent à promouvoir à l'école un enseignement musical de qualité. Si les efforts des cantons n'aboutissent pas à une harmonisation des objectifs de l'enseignement de la musique à l'école, la Confédération légifère dans la mesure nécessaire.
- La Confédération fixe, avec la participation des cantons, les principes applicables à l'accès des jeunes à la pratique musicale et à l'encouragement des talents musicaux.

Cette nouvelle obligation a été approuvée par 1,55 million d'Helvètes. Tous les cantons ont voté majoritairement OUI, les Genevois ayant été les plus favorables à cette initiative, avec 82,5% de soutien.



On ne saurait guère être surpris que l'enseignement de la musique à l'école soit aussi obligatoire au pays de Mozart. Comme on l'apprend sur le site de l'Association européenne pour la musique dans les écoles (www.eas-music.org), les écoles autrichiennes ont le devoir d'enseigner la musique tant aux cycles préscolaire et

primaire que secondaire. Ce n'est qu'à la toute fin du secondaire – soit pour les deux dernières années de ce cycle – que cette formation devient optionnelle et que les élèves doivent choisir entre l'art... et la musique!

Cela fait rêver! Mais pourquoi ne pas passer résolument à l'action ici même au Québec. La Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec (FAMEQ) mène depuis plusieurs années une campagne pour assurer le continuum de l'apprentissage de la musique dans nos écoles. Au primaire, elle recommande que la musique soit enseignée en continuité tout au long du cycle pour que les élèves

atteignent le niveau de compétence souhaité à la fin du troisième cycle. Quant au secondaire, la FAMEQ propose notamment que le cours de musique de 100 heures soit offert dans toutes les écoles de la province durant les trois années du deuxième cycle (3e à 5e secondaire). Bien qu'elle n'ait pas eu le retentissement escompté, une pétition signée par 6294 citoyens et citoyennes était déposée à l'Assemblée nationale du Québec par la députée Véronique Hivon en mai 2015, dans laquelle on demandait que « tous les enfants du Québec suivent obligatoirement, lors du cycle primaire, un minimum de 100 heures de cours de musique données par un spécialiste de la discipline ».

Le temps est venu d'ouvrir un véritable débat sur l'enseignement de la musique chez nous et de lancer une grande initiative pour le retour d'une formation musicale obligatoire à l'école. La musique, tous genres confondus, et l'art lyrique en particulier, ont occupé une place de choix dans notre vie nationale et il importe de poser les gestes qui permettront à tous et toutes de jouir des bénéfices liés à son apprentissage. La démonstration a été faite que la formation musicale amène l'élève à développer diverses compétences dans les domaines intellectuel, personnel, affectif, physique et culturel (www.faitesdelamusique.ca/ bienfaits). Comme en Suisse, une grande coalition du milieu musical est possible autour de cette question et L'Opéra – Revue québécoise d'art lyrique compte lancer en 2016 un mouvement visant à convaincre les Québécois et Québécoises de prendre fait et cause pour l'enseignement de la musique.Et pour inscrire cette initiative dans l'histoire et nous rappeler que l'Assemblée législative du Québec avait adopté il y a plus d'un siècle une Loi pour favoriser le développement de l'art musical (Statuts du Québec, 1911, chapitre 11), pourquoi ne pas rédiger collectivement une Loi pour favoriser le développement de la formation musicale?



Nous sommes fiers à **L'Opéra** – Revue québécoise d'art lyrique d'accueillir de nouvelles personnes dans notre équipe. La mélomane Micheline Paquette travaille depuis septembre 2015 à la promotion de la revue, et ma collègue Ysolde Gendreau, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et grande spécialiste du droit d'auteur, agira comme conseillère juridique. La revue fait aussi appel depuis septembre 2015 à une équipe de jeunes vidéastes qui ont réalisé, sous la supervision du secrétaire de rédaction Justin Bernard et de notre collaborateur Frédéric Cardin, des vidéos à l'occasion des premières de l'Opéra de Montréal, lesquelles sont accessibles sur notre page Facebook. (<u>facebook.com/revuelopera</u>). Et la revue fera un grand pas dans son développement en présentant, au début de 2016, un nouveau site électronique qui se voudra un complément à la version imprimée et permettra d'informer en continu les opéraphiles sur la vie lyrique québécoise en pleine effervescence.

Aux abonnés et abonnées, lecteurs et lectrices, et de la part de toute l'équipe, nos meilleurs vœux pour des Joyeuses Fêtes et un début d'année 2016...lyrique!